



LE CALENDRIER 2026

DU 27 MARS AU 17 AVRIL



Envoi
des déclarations
papier ⁽¹⁾

9 AVRIL



Ouverture du service
de déclaration en ligne
sur impots.gouv.fr

19 MAI



Limite de dépôt
des déclarations papier

21 MAI

ZONE 1 départements **01 à 19**
et non-résidents

28 MAI

ZONE 2 départements **20 à 54**

4 JUIN

ZONE 3 départements **55 à 976**



Limite
de souscription
des déclarations
en ligne

⁽¹⁾ Les personnes ayant opté pour la dématérialisation ou qui ont déclaré leurs revenus en ligne l'année précédente, ne recevront pas de déclaration papier.

De l'importance de déclarer pendant la période de campagne

Attention à bien veiller à effectuer votre déclaration de revenus dans la période de déclaration, même si vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu : à défaut, votre avis de non-imposition ne sera pas disponible au mois de septembre, ce qui vous empêchera d'effectuer un certain nombre de démarches administratives et de bénéficier d'un certain nombre de droits sociaux.



Les avis d'impôt

Calendrier



Votre calendrier	Votre avis arrivera dans votre espace Particulier	Si vous continuez de recevoir un avis papier, il arrivera
Vous bénéficiez d'un remboursement	Entre le 24 juillet et le 31 juillet 2026	Entre le 23 juillet et le 28 août 2026
Vous n'avez (plus) aucun montant à payer		
Vous avez un montant à payer	Entre le 24 juillet et le 31 juillet 2026	Entre le 23 juillet et le 20 août 2026

Le barème de l'impôt sur le revenu

Principales nouveautés 2026

Barème de l'impôt 2026 sur les revenus 2025 Revalorisation de 0,9 %	Barème de l'impôt 2025 sur les revenus 2024 Revalorisation de 1,8 %	Taux d'imposition à appliquer sur la tranche
Jusqu'à 11 600 €	Jusqu'à 11 497 €	0 %
De 11 601 € à 29 579 €	De 11 498 € à 29 315 €	11 %
De 29 580 € à 84 577 €	De 29 316 € à 83 823 €	30 %
De 84 578 € à 181 917 €	De 83 824 € à 180 294 €	41 %
Supérieur à 181 917 €	Supérieur à 180 294 €	45 %

Dialoguez avec nous

L'offre multicanale de la DGFIP

Par **messagerie sécurisée**, en ligne sur *impots.gouv.fr* et depuis l'appli mobile sur *impots.gouv*.

Par **téléphone au 0 809 401 401** du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (appel gratuit, non surtaxé), ainsi qu'une **offre de prise de rendez-vous à distance**, également accessible à partir de **l'appli *Impots.gouv***, téléchargeable sur un smartphone depuis votre magasin d'applications en ligne habituel (« App store » ou « Play store »)



Dans nos centres des Finances publiques ou dans le réseau France services : Plus de **5 000 points d'accueil** dans plus de **3 000 communes**.

Les points d'accueil dans la Somme

8 centres des finances publiques : accueil par messagerie, téléphonique et physique avec ou sans rendez-vous

Les horaires d'ouverture au public :

- Services des impôts des particuliers d'Amiens et d'Abbeville du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et exclusivement sur rendez-vous le mardi après-midi de 13h à 16h
- Service des impôts des particuliers de l'Est de la Somme du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et exclusivement sur rendez-vous le jeudi matin
- Service de gestion comptable d'Albert, Doullens, Baie de Somme, Montdidier et Poix de Picardie : du Lundi au Vendredi de 08h45 à 12h15



37 points d'accueils de proximité : 29 France services et 8 accueils en mairies dont 34 permanences (sans rendez-vous durant la campagne)

En France services : accueil de 1^{er} niveau (questions générales sur la campagne déclarative) et accompagnement aux démarches en ligne (déclaration).

Le calendrier des permanences de proximité

ACCUEIL DE PROXIMITÉ
 CALENDRIER DES PERMANENCES ASSURÉES PAR LES AGENTS DES FINANCES PUBLIQUES
 Mise à jour : mai 2026

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
FS HAM	Mairie de Villers-Bretonneux	FS Amiens Atrium	FS Ailly-le-Haut-Clocher	FS de Flixecourt	FS Moreuil	Mairie de Bernaville	Mairie de Nouvion (visio-conférence)	FS Roye	
Mairie de Rosières-en-Santerre	FS Mers-les-Bains	FS Roisel	FS Gamaches	FS Corbie	Antenne FS Nesle (3ème mercredi de chaque mois)	FS Rue	Mairie de Rivery (Pôle socio-culturel J.Cayeux)	FS Oisemont	Mairie de Longueau
SGC d'Albert (accueil fiscal-SIP Est de la Somme)	FS Beaucamps-le-Vieux		FS Bray sur Somme	FS Poix	CCAS de Camon	FS de Doullens		Mairie de Salouël	
FS de Molliens-Dreuil			FS Friville		FS Crécy-en-Ponthieu	FS de Montdidier	FS Ailly-sur-Noye (1 ^{er} et 3 ^e jeudi de chaque mois)	FS de Saint-Valéry-sur-Somme	
						FS d'Acheux-en-Amiénois		FS Amiens Etouvie	

Pourquoi déclarer en ligne

Sur www.impots.gouv.fr

- C'est **simple** : votre déclaration est personnalisée
- C'est **souple** : des délais supplémentaires
- C'est **sécurisé** : réception d'un accusé de réception
- C'est une **démarche écoresponsable**.



ATTENTION : Si l'an dernier vous avez déclaré vos revenus en ligne, vous ne recevrez pas de déclaration papier en 2026.

Votre **avis d'impôt** sera également disponible en **version dématérialisée** uniquement, sauf option contraire de votre part.

La DGFIP dans la poche

Près d'un million d'utilisateurs ont déclaré leurs revenus sur l'appli mobile en 2025

Sur smartphone, le parcours de la déclaration est simplifié en **4 étapes intuitives** :

1 situation (foyer fiscal, adresse, RIB)

2 revenus

3 charges

4 récapitulatif

(NOUVEAU) Vous pouvez **poser vos questions** sur votre smartphone avec la **messagerie sécurisée**.

Géolocalisez-vous sur l'appli impots.gouv et trouvez tous nos **services de proximité**.

Pour bénéficier de toutes les fonctionnalités, **Pensez à mettre à jour l'appli**

La DGFIP dans la poche

Déclarer ses revenus avec l'appli impots.gouv

Utiliser la **déclaration automatique** : vérifiez simplement si les informations sont exactes et c'est déclaré ;

Faire votre déclaration de revenus simplifiée, y compris pour les revenus des micro-entrepreneurs, **et la modifier**, autant de fois que vous voulez en cas d'erreur ou d'oubli ;

Déclarer vos **comptes bancaires à l'étranger**, comptes d'actifs numériques ou contrats de capitalisation ;

Indiquer un changement d'adresse fiscale de taxation ou de **dernière adresse connue** ;

Signaler **l'occupation de résidence(s) secondaire(s)** dont on n'est pas propriétaire.